

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 4 DDU 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution d'une servitude de passage de canalisation avenue Marguerite Fayou
au profit de monsieur Denis**

Dans le cadre d'un permis de construire accordé à monsieur Paul Denis pour l'extension d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée section IS numéro 151 lui appartenant, ce dernier doit effectuer un raccordement de ses eaux usées au réseau public existant situé avenue Marguerite Fayou en passant sur la parcelle communale cadastrée IS numéro 54.

Aussi, il convient d'instaurer une servitude de passage de canalisation, dont l'emprise représente environ 30 mètres linéaires pour un diamètre de 100 mm.

Cette servitude est consentie moyennant une redevance de 80 euros, payable en une seule fois, conformément à l'estimation du service des domaines.

Les frais notariés seront pris en charge par le demandeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET